

Professions et lieux de travail

Travailler dans une salle de représentation en direct

Sur cette page

[Qu'entend-on par une présentation en direct?](#)

[À qui s'appliquent les lois sur la santé et la sécurité au travail?](#)

[Des risques ou des dangers sont-ils liés à une présentation en direct?](#)

[Quels sont quelques exemples de dangers dans les présentations en direct?](#)

[Quels renseignements peut-on obtenir du CCHST?](#)

[Où peut-on trouver de plus amples renseignements?](#)

Qu'entend-on par une présentation en direct?

Bien que le présent document puisse s'appliquer à de nombreux théâtres, à la télévision et à des environnements similaires, il cible les présentations en direct, y compris sur scène, à l'arrière-scène, dans une fosse d'orchestre, une passerelle, les salles, les zones de changement rapide, les loges, les corridors de jonction, les couloirs (« voms »), les entrées et les kiosques. Il contient également de l'information s'appliquant aux accessoires, décor, costumes, éclairage, son, perruques, maquillage, effets spéciaux, etc.

À qui s'appliquent les lois sur la santé et la sécurité au travail?

Presque à tous les milieux de travail – y compris les arts de la scène et les événements - doivent respecter les exigences précisées dans les lois et la réglementation sur la santé et la sécurité au travail de leur province ou territoire. Toujours vérifier auprès des responsables de la [santé et la sécurité au travail](#) des compétences locales et des organismes d'indemnisation des [accidentés du travail](#) pour déterminer les règles s'appliquant à votre situation.

Les employeurs et les travailleurs ont des fonctions et des responsabilités quant au maintien d'un milieu de travail sûr et sain. Les employeurs, par exemple, doivent offrir une formation aux employés sur les risques possibles et sur la façon sécuritaire d'utiliser, de manipuler, d'entreposer et d'éliminer des produits dangereux, et d'intervenir dans des situations d'urgence. Ils doivent aussi s'assurer que les travailleurs savent comment utiliser et manipuler l'équipement correctement et en toute sécurité. Les travailleurs ont la responsabilité de travailler conformément à la législation et à la réglementation, et en toute sécurité comme l'exige l'employeur, et d'utiliser adéquatement l'équipement de sécurité prescrit.

Veuillez vous reporter aux fiches d'information Réponses SST sur les [responsabilités liées à la santé et à la sécurité au travail](#) et sur la [diligence raisonnable](#) afin d'obtenir de plus amples renseignements.

Veuillez noter que les bénévoles peuvent ou non être considérés comme des employés ou des travailleurs au titre de la législation sur la santé et la sécurité au travail. La détermination dépend tant de la province ou du territoire (dans laquelle ou lequel vous êtes) que de l'organisation qui organise leurs activités et fournit des instructions ou du fait que les bénévoles sont rémunérés pour leurs efforts (p. ex. laissez-passer, certificat, aliments). Même si cette distinction importe dans tout dossier d'indemnisation des travailleurs portant sur une blessure, les employés conservent la responsabilité de fournir un milieu de travail sûr et sain pour tous, y compris les bénévoles et les invités.

Des risques ou des dangers sont-ils liés à une présentation en direct?

Oui. Les salles de spectacles et les environnements de production peuvent comporter de nombreux dangers et risques. Ces zones contiennent une vaste gamme d'équipement, d'outils, de produits chimiques, d'activités, etc.

La détermination des [dangers](#) et l'[évaluation des risques](#) sont les moyens clés pour aborder de tels dangers. Les organisations doivent avoir un [programme de santé et sécurité](#) en place.

Quels sont quelques exemples de dangers dans les présentations en direct?

Le théâtre comprend un certain nombre de domaines, y compris la conception, la construction du décor, les accessoires, les effets spéciaux, les costumes, les circuits électriques, le maquillage, la profession d'acteur et les activités dans les zones publiques.

Vous trouverez ici quelques exemples de danger, il s'agit d'une liste partielle. Pour obtenir de plus amples renseignements sur la façon de travailler en toute sécurité, consultez le répertoire [Réponses SST](#) du CCHST concernant le travail dans divers environnements ou situations. Certaines de ces fiches d'information sont répertoriées plus bas.

Construction et démantèlement du décor / atelier des accessoires / éclairage / audio et vidéo

- Travailler en hauteur - Notamment les travaux exécutés à partir d'échelles, de fosses, de trappes, des ouvertures dans le plancher, de passerelles à l'extérieur, de zones d'entreposage élevées, de plates-formes pour travailler en hauteur (y compris le côté ouvert de la scène), etc.
- Exposition à du bruit excessif
- Exposition à des dangers d'origine chimique ou biologique, tels qu'une nappe ouatée, du caoutchouc mousse, un adhésif en aérosol, des colorants, de la peinture, des matériaux de cure, du plâtre, de la moisissure ou des champignons, etc.
- Travail exécuté dans des espaces clos comme la zone de levage de la fosse de l'orchestre, la cuvette d'ascenseur, les zones d'éclairage du comble, la peinture du châssis, la zone sous le rez-de-chaussée, etc.
- Travail avec du câblage – Travailler avec le matériel utilisé pour soulever, abaisser ou tenir l'équipement sur ou au-dessus de la scène, ainsi que l'équipement de sécurité ou l'éclairage suspendu au-dessus de la scène
- Utilisation d'outils électriques et manuels, notamment des fers à vapeur industriels, des pistolets agrafeurs, des marteaux, des arrache-broquettes, des scies, des ciseaux, des aiguilles, etc.
- Entretien de l'équipement, y compris les procédures de verrouillage et d'étiquetage
- Risque de décharges électriques
- Blessure causée par levage et la manutention de matériel
- Dangers liés à un mauvais entretien ménager, notamment l'entreposage de matériel et la gestion des câbles (p. ex. fixer avec du ruban adhésif, attaches Velcro)
- Travail avec divers matériaux comme le bois, le métal, les tissus pour les costumes, des matériaux d'artisanat, de la peinture, des fleurs, etc.
- Dangers associés aux métiers, comme la menuiserie, la soudure, l'électricité, etc.

Effets spéciaux

- Laser et lumières stroboscopiques – Les lumières peuvent engendrer des convulsions chez les personnes épileptiques ou photosensibles, causer des dommages oculaires lorsqu'on les regarde directement ou des brûlures de la peau si elles sont trop fortes ou trop près. Suivre les instructions du fabricant et lire les mises en garde; poser des affiches lors de leur usage et offrir la formation appropriée.

- Fumée, brouillard, brume – Ces effets sont souvent créés par divers produits chimiques, tels que le glycol, l'huile minérale, la glace sèche ou des matières pyrotechniques (p. ex. cartouches couleur - blanc ou fumée). Les gens peuvent réagir aux produits chimiques dans l'air, y compris les travailleurs et un auditoire. Maintenir l'exposition au niveau le plus faible possible et apposer des affiches pour prévenir les autres d'une exposition. Lire et suivre la fiche de données de sécurité (SDS) pour une utilisation sans danger.
- Flamme nue, pièces pyrotechniques, explosifs – Si possible, ne pas utiliser de flamme nue, de pièces pyrotechniques et explosifs, tels que des chandelles, des lanternes, des réchauds de camping, des cigares, des cigarettes, de l'encens, etc. Présentation d'une demande de permis et offre de formation lors de l'utilisation de pièces pyrotechniques. Si cela est approuvé, demandez aux membres de l'équipe de plateau de prendre position des deux côtés de la scène armés d'un extincteur, de garder des seaux d'eau ou de sable pour étouffer les matériaux fumants et vider le cendrier de façon sécuritaire. Ne pas fumer où il est interdit de le faire. Utiliser des appareils d'éclairage alimentés par batteries, lorsque possible.
- Neige, confettis, etc. – La neige artificielle peut être fabriquée à l'aide de produits chimiques, de papier ou de plastique. Ne pas oublier que certains produits chimiques peuvent irriter les yeux ou la peau, ou être ingérés involontairement. Lire et suivre les FDS pour une utilisation en toute sécurité. Le papier ou le plastique peuvent présenter un risque d'incendie. La réutilisation de matériel n'est pas recommandée, car il peut être contaminé par d'autres débris sur le plancher.
- Artistes de spectacle – Les voltigeurs et monteurs représentent un danger pour eux-mêmes et les personnes sous eux. Ne reproduire ces actions qu'avec l'équipement adéquat et une formation sur la protection contre les chutes.

Costumes

- Création/Construction/Réparation – Travailler à la confection des costumes peut mettre en jeu divers appareils, tels que des machines à coudre, des ciseaux électriques, des dispositifs de découpage, des fers à vapeur, etc.
 - Il faut savoir comment utiliser l'équipement en toute sécurité, suivre les instructions du fabricant et s'assurer que l'équipement est en bon état de fonctionnement.
 - Enlever le matériel du service s'il est endommagé.
 - Porter des lunettes de sécurité et des chaussures de sécurité, au besoin. Maintenir de bonnes pratiques d'entretien (balayer le plancher, entreposer le matériel, etc.)

- Porter des costumes
 - Ne pas gêner la respiration et la capacité d'entendre de l'utilisateur.
 - Rendre les costumes aussi adaptables que possible pour chaque utilisateur. Trébucher et tomber peut causer des blessures lorsque la vision de l'utilisateur est obstruée, en marchant sur le tissu, en portant des souliers surdimensionnés, etc.
 - Risquer un stress thermique lorsque l'utilisateur porte plusieurs couches de vêtements ou lorsque le costume retient la chaleur et l'humidité.
 - Ne pas oublier que certains matériaux sont inflammables et peuvent poser un risque accru lorsqu'il y a une flamme nue.
- Entreposer les costumes – Entreposer seulement dans des endroits adéquats, à l'aide de cintres et sur des tablettes.

Cosmétiques et maquillage de théâtre

- Les cosmétiques peuvent contenir des agents de conservation, des métaux, des solvants, des colorants, de la cire et des huiles. Il faut utiliser seulement des produits conçus pour utilisation sur la peau ou près des yeux. Ne pas utiliser de produits non cosmétiques tels que de la peinture industrielle. Suivre les instructions du fabricant.
 - Certaines personnes peuvent être allergiques à des éléments contenus dans le maquillage si c'est le cas, ne pas utiliser.
 - Utiliser des brosses propres, des éponges, etc.
 - Nettoyer et désinfecter les postiches, les calottes, les perruques, lorsqu'elles sont partagées entre les utilisateurs.

Considérations spéciales

- Les accessoires, tels que les armes, les armes à feu (y compris avec munitions à blanc), les couteaux, les fouets, les bâtons, les gourdins, les lance-pierres. etc. peuvent représenter un danger. Émousser les lames et tronquer les pointes des armes blanches. Offrir une formation sur l'utilisation sécuritaire et l'entreposage d'armes
- Armes à feu : Manipuler toutes les armes à feu comme si elles sont chargées et n'utiliser que des cartouches à blanc (aucune munition réelle), et entreposer les cartouches à blanc et les cartouches séparément, et avoir une procédure de transfert sécuritaire. Entreposer toutes les armes dans des armoires ou des pièces verrouillées, et limiter l'accès.

Généralités

- Problèmes de santé et de sécurité liés à la fatigue et aux heures de travail prolongées

- Stress thermique attribuable à l'absence de climatisation, aux lumières de scène, aux pièces bondées, etc.
- Contrôle des foules, y compris limiter le nombre de sièges, restreindre le nombre de sièges additionnels,

Procédures d'urgence, y compris aider les invités pendant une évacuation et laisser les passages et les sorties dégagées. Les individus peuvent aussi obtenir une formation sur l'utilisation d'extincteurs ou pour donner les premiers soins.

Quels renseignements peut-on obtenir du CCHST?

Les renseignements du CCHST comprennent ce qui suit :

Éléments du programme de santé et sécurité

- [Éléments fondamentaux d'un programme de santé et de sécurité au travail](#)
- [Planification des interventions d'urgence](#)
- [Protection contre les chutes](#)
- [Protection contre les incendies](#)
- [Extincteurs portatif](#)
- [Bonnes pratiques d'hygiène – Réduire la propagation des infections et des virus](#)
- [Tenue des locaux de travail – Guide de base](#)
- [Équipements de protection individuelle](#)

Dangers ou risques particuliers

- [Charpentier-menuisier](#)
- [Sécurité des produits chimiques](#), y compris le [SIMDUT](#)
- [Espaces clos](#)
- [Sécurité en électricité – Information de base](#)
- [Électricien](#)
- [Ergonomie](#)
- [Journée de travail prolongée](#)
- [Fatigue](#)
- [Hygiène alimentaire et dans la cuisine](#)
- [Chariots élévateurs à fourche](#)

- [Outils à main](#)
- [Exposition à la chaleur – Effets sur la santé et premiers soins](#)
- [Échelles](#)
- [Levage \(manutention manuelle du matériel\)](#)
- [Cadenassage / étiquetage](#)
- [Bruit](#)
- [Manutention](#) (p. ex. élingues, câbles, grues, etc.)
- [Peintre](#)
- [Plates-formes](#) (p. ex. nacelle/dispositifs aériens, plates-formes élévatrices, échafaudages roulants, etc.)
- [Outils portatifs à moteur](#)
- [Poussée et traction - chariots à main](#)
- [Hygiène et prévention des infections pour le personnel des services de nettoyage](#)
- [Politique pour un milieu de travail sans parfum](#)
- [Glisser et trébucher](#) (même niveau)
- [Escaliers – Prévention contre les chutes](#)
- [Ventilation industrielle](#)
- [Soudeur](#)
- [Poussière de bois - Effets sur la santé](#)
- [Machines à travailler le bois](#)
- [Troubles musculo-squelettiques liés au travail – Facteurs de risque](#)
- [Conditions de température - Chaleur](#)
- [Travailler en toute sécurité avec des lames ou des bords tranchants](#)

Où peut-on trouver de plus amples renseignements?

Pour obtenir de plus amples renseignements, consultez les ressources suivantes * :

- [Ligne directrice sur la sécurité dans l'industrie du cinéma et de la télévision de l'Ontario](#), Ministère du Travail, de la Formation et du Développement des compétences de l'Ontario
- [Actsafe Safety Association](#) (Colombie-Britannique) [en anglais seulement]

- [Institut canadien des technologies scénographiques](#)

(*Nous avons mentionné ces organismes à titre de référence pratique ultérieure. Communiquez directement avec eux pour obtenir de plus amples renseignements sur leurs services. Prenez note que la mention de ces organismes ne constitue pas une recommandation ou une approbation du CCHST par rapport à d'autres organismes que vous connaissez peut-être.)

Date de la dernière modification de la fiche d'information : 2021-05-31

Avertissement

Bien que le CCHST s'efforce d'assurer l'exactitude, la mise à jour et l'exhaustivité de l'information, il ne peut garantir, déclarer ou promettre que les renseignements fournis sont valables, exacts ou à jour. Le CCHST ne saurait être tenu responsable d'une perte ou d'une revendication quelconque pouvant découler directement ou indirectement de l'utilisation de cette information.